



## Biens immobiliers : projet de plan-cadre d'équipement

### Rapport de situation sur le nouveau bâtiment au Siège

1. Par sa résolution WHA56.13, l'Assemblée de la Santé a confirmé l'autorisation donnée au Directeur général de faire procéder à la construction du nouveau bâtiment au Siège pour un **coût** estimé à CHF 66 000 000, dont l'OMS aurait à supporter une part estimée à CHF 33 000 000.
2. Le nouveau bâtiment a été inauguré en octobre 2006. Si l'entrepreneur principal exécute encore les derniers travaux et rectifications, le bâtiment est désormais entièrement occupé par 240 membres du personnel de l'ONUSIDA et 230 membres du personnel de l'OMS.
3. Sous réserve du règlement des comptes définitifs, il est estimé que le projet n'entraîne pas de dépassement de la limite de CHF 66 000 000 approuvée par la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé.
4. La construction du bâtiment est financée par un **prêt** sans intérêt consenti par les autorités suisses remboursable en 50 ans d'un montant de CHF 59 800 000, dont la part correspondant à l'OMS est de CHF 29 900 000. Les négociations se poursuivent avec les autorités suisses concernant l'indemnisation pour la démolition du bâtiment V, dont le montant devrait couvrir la différence entre la part du coût total correspondant à l'OMS et la part du prêt sans intérêt remboursable correspondant à l'OMS.
5. Conformément à la pratique suivie lors de la construction du bâtiment principal du Siège (voir la résolution WHA13.46), l'Assemblée de la Santé voudra peut-être appeler l'attention des Etats Membres, ainsi que des fondations, institutions et autres organisations ou particuliers sur la possibilité de contribuer à titre d'apport supplémentaire au bâtiment au moyen de dons d'ameublement et de décoration dont le Directeur général aurait indiqué le besoin.